

**25^{ème} Rallye Régional et 1^{er} Rallye VHC
VALLEE DE L'HOMME PERIGORD NOIR
08/09 Octobre 2022**

PROGRAMME – HORAIRES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Parution du règlement : Lundi 08 Août 2022

Ouverture des engagements : Lundi 08 Août 2022

Clôture des engagements : Lundi 26 Septembre 2022

Parution du carnet d'itinéraire : Dimanche 02 Octobre 2022

Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 02 Octobre 2022 de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00, Samedi 08 Octobre 2022 de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H00.

Vérifications administratives : Samedi 08 Octobre 2022 de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 18H00 à la Halle Paysanne à LES EYZIES.

Vérifications techniques : Samedi 08 Octobre 2022 de 9H00 à 12H30 et de 13H30 à 19H00, parking Canoë Vallée Vézère à LES EYZIES

Heure de mise en place du parc de départ le : Samedi 08 Octobre 2022 de 9H30 à 19H30 parc fermé à LES EYZIES.

1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs le Samedi 08 Octobre 2022 à 17H00 halle paysanne à LES EYZIES.

Publication des équipages admis au départ le Samedi 08 Octobre 2022 à 20H00, parc fermé à LES EYZIES

Publication des heures et ordres de départ le Samedi 08 Octobre 2022 à 20H00, parc fermé à LES EYZIES.

Départ de l'étape : parc fermé LES EYZIES, Dimanche 09 Octobre 2022 à 7H47 (premier concurrent)

Arrivée de l'étape : parc fermé LES EYZIES, Dimanche 09 Octobre 2022 à partir de 15H22 (premier concurrent)

Vérifications finales : garage LOUPROU à TURSAC.

Publication des résultats du rallye le : Dimanche 09 Octobre 2022, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent, parc fermé LES EYZIES.

Remise des prix le : Dimanche 09 Octobre 2022 à partir de 17H30, sortie parc fermé à LES EYZIES.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Asa des 4 Couleurs (10/15) organise le 25^{ème} Rallye Vallée de l'Homme Périgord Noir et 1^{er} Rallye VHC en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation N° **38** de la Ligue du Sport Automobile Aquitaine Sud et le N° **438** de la Fédération Française du Sport Automobile en date du **20/6/2022**

Comité d'Organisation

Organisateur Administratif : ASA DES 4 COULEURS (10/15)

Président : Jean-Pierre TEYSSIER 41, rue du Barry 24290-MONTIGNAC/LASCAUX

Organisateur technique : ECURIE SARLAT SPORT AUTO

Président : Noël COUDERC 107, chemin de pierre blanche 24620-PEYZAC LE MOUSTIER

Membres : DI RENZONE René, IGUACEL Audrey, IGUACEL Guillaume, LOUPROU Jean-Michel, PAGES Bernard, PARADE Gaëtan.

Secrétariat du Rallye : Jean-Michel LOUPROU 2215, route de la Vallée Le Bourg 24620-TURSAC

Téléphone : 06-88-28-51-20 Mail : jmlouprou@orange.fr

Permanence du Rallye : Halle Paysanne à LES EYZIES, Samedi 08 Octobre 2022 de 17H00 à 20H00,
Dimanche 09 Octobre 2022 de 7H30 à 17H30.

1.1P. OFFICIELS

FONCTION	NOM	N° LICENCE	ASA
Président du collège des commissaires sportifs	DELORME Jean-Marie	EICS 9708	10/15
Membres du collège	FOURCADE Annie COMBE Robert	EICS 15323 EICS 11108	10/06 10/06
Directeur de course	DESMOULINS Roger	EIDCR 4799	11/10
Adjoints au directeur de course	BOUCHON Françoise BONNAUD Alain	EIDCR 136694 EIDCR 8481	10/04 10/18
Directeurs d'épreuves spéciales	MARTY Brigitte RAYMOND Jean-Pierre	EIDCR 136694 EIDCR 12215	09/03 10/04
Commissaires sportifs aux départs de spéciales	JECKER Renée BLUTEAU Daniel	EICS 11119 EICS 2974	10/04 11/10
Classement informatique	CHRONOLIVE		
Chronométrateurs	GRENEREAU Jean-Pierre ZONTA Christiane DELMOND Colette BRUN Alain	EICCR 15324 EICB 45048 EICB 48038 EICCR 30267	10/06 10/03 10/06 10/18
Médecins	Docteur RIVAS Murielle Docteur LEPINE		
Chargé des relations avec la Presse	COEFFE Gérard	NP-EIV 149554	11/10
Commissaires techniques	GAUTHIER Eric FIORESE Jacky PINHO Aurélien	EICTB 196863 EICTB 29296 EICTC 189271	10/15 10/17 10/09
Commissaire technique VHC	LARQUEY Serge	EICTA 8454	10/06
Relations concurrents	JEAN Philippe FOURCADE Jean-François	EICS 22816 EICS 8460	10/06 10/06
Délégué au véhicule tricolore	VAUCIEUX Xavier	EIDCR 32991	10/15
Délégué au véhicule autorité/organisateur	COUDERC Noël	EID 15902	10/15
Délégué au véhicule damier	BEAL Luc	EIDCCT 9660	12/01

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Vallée de l'Homme Périgord Noir compte pour :

- La coupe de France des rallyes 2023 coefficient 2
- Le championnat de la ligue du Sport Automobile d'Aquitaine Sud et le challenge des commissaires
- Le challenge ASA des 4 Couleurs et le challenge Notes d'Or

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives auront lieu : Samedi 08 Octobre 2022 de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 18H30, Halle Paysanne à LES EYZIES

Les vérifications techniques auront lieu le Samedi 08 Octobre 2022 de 9H00 à 12H30 et de 13H30 à 19H30 au parking Canoës Vallée Vézère à LES EYZIES.

Les vérifications finales seront effectuées : Garage LOUPROU

Adresse : Le Bourg 24620-TURSAC

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 25^{ème} rallye Vallée de l'Homme Périgord Noir doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 26 Septembre 2022 à minuit (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Mme IGUACEL Audrey 428, Le Jonc de Chazal 24120-LADORNAC
Chèques libellés à l'ordre de Ecurie Sarlat Sport Auto

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum (Modernes+VHC)

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés à :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 290 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 580 €
- Remise de 20 € accordée aux équipages complets licenciés à l'Asa des 4 Couleurs.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques seront encaissés après l'épreuve.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Assistance obligatoire sur 4 parkings attenants (parking des campings cars et parkings annexes) à LES EYZIES

Ces emplacements seront indiqués par des panneaux

L'utilisation d'une bâche étanche et d'un extincteur de 5kgs minimum est obligatoire.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6.P Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

L'identification des voitures se fera par l'apposition des 2 autocollants fournis (210x140), l'un situé dans l'angle supérieur droit du pare-brise et l'autre à l'emplacement de la plaque d'immatriculation arrière. Les plaques d'immatriculation devront être déposées ou recouvertes.

Chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110mm), permettant le positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative ainsi que le plan de pose, seront communiqués aux concurrents par un additif lors des vérifications administratives.

Des contrôles pourront être effectués dans le but de vérifier le bon positionnement sur les voitures.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Vallée de l'Homme Périgord Noir représente un parcours total de 97KM700.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39KM900.

Les épreuves spéciales sont : ES 1-3-5 ST-CIRQ 7KM500 et ES 2-4 BEL-AIR 8KM700.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

Un reclassement aura lieu à l'issue de la 1^{ère} boucle suivant les temps de l'ES1 si les conditions de course le permettent.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le : Dimanche 02 Octobre 2022 de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00, Samedi 08 Octobre 2022 de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H00.

Dans tous les rallyes asphalte, dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le code de la route (notamment la vitesse et le bruit) et les prescriptions et interdictions suivantes :

- Le nombre de passages en reconnaissances est limité à trois au maximum.
- Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit.
- Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.
- Le nombre de personnes par voiture de reconnaissance est limité à deux.

Les carnets d'itinéraire seront disponibles au Bureau de Tabac, dans le centre à LES EYZIES, Dimanche 02 Octobre 2022 de 7H30 à 18H00 et le Samedi 08 Octobre 2022 de 8H00 à 18H00. Obligation de remplir une fiche de renseignements comportant : noms pilote et copilote, marque, modèle, immatriculation et couleur du véhicule de reconnaissance.

6.4. CIRCULATION

6.4.1. Pendant toute la durée du rallye en dehors des ES, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France, ainsi qu'aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques à l'occasion des reconnaissances ou du rallye, notamment s'agissant des limitations de vitesse. Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, se verra infliger les pénalités prévues ci-dessous :

- 1ère infraction : une pénalité de 160 € en espèces,
- 2ème infraction : une pénalité en temps de 5 mn,
- 3ème infraction : disqualification.

6.4.2. Un carnet d'infractions conforme au modèle établi par la FFSA sera remis à chaque équipage. Il devra être disponible et présenté à toute demande d'un officiel pendant toute la durée du rallye. Ce carnet devra obligatoirement être restitué en fin de rallye avec le carnet de bord sous peine d'exclusion de l'équipage. L'équipage est seul responsable de son carnet d'infraction.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble orange
- Chef de poste : chasuble orange barré

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

1^{er} Scratch 400€

2^{ème} Scratch 350€

3^{ème} Scratch 300€

1^{er} Classe 150€

1^{er} Equipage Féminin 120€

Prix scratch et classe non cumulables.

Classes A5K-A6K-A7K-A7S-N2 distinctes des classes A5-A6-A7-N2S.

Les classes suivantes seront regroupées : R1(R1A-R1B) ;R2/FR2(R2B-R2C) ;R3(R3C-R3D-R3T).

Les chèques seront envoyés 48H après l'épreuve.

Tous les équipages recevront un lot.

Les commissaires recevront des lots.

La remise des prix aura lieu à la sortie du parc fermé à LES EYZIES le dimanche 09 Octobre à partir de 17H30.